

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 juillet 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

## **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

17-07-179

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout d'un point en italique:

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Procès-verbal - séance ordinaire du 12 juin 2017
    - 3.1 Suivi du dernier conseil
  4. Première période de questions du public
- ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**
5. Règlement parapluie
    - .1 Avis de motion
    - .2 Projet de règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisations
  6. Autopompe-citerne neuve – autorisation d'appel d'offres -
  7. Règlement harmonisé – RMH
    - .1 avis de motion - règlement RMH-450, RMH-460, RMH-330
    - .2 Projet de règlement numéro 377-17 modifiant le règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450),
    - .3 Projet de règlement numéro 378-17 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre – (RMH 460)
    - .4 Projet de règlement numéro 379-17 modifiant le règlement numéro 288-11 portant sur le stationnement – (RMH-330)
  8. Collecte des matières résiduelles – octroi
  9. Rapport financier mensuel – 31 mai 2017
  10. Autorisation d'appel d'offres – asphaltage chemin Grande-Ligne / montée de la rivière des Fèves

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

11. Adoption des dépenses – juin 2017
12. Achat(s) et services
  - .1 Entretien des planchers – salle communautaire
  - .2 Remplacement du cellulaire – directeur général

### **DOSSIERS D'INFORMATION**

13. Démission – responsable de la bibliothèque municipale
14. Rapport des comités
  - .1 Culture
  - .2 Bibliothèque
  - .3 Embellissement
  - .4 Environnement
  - .5 Loisirs
  - .6 Vie communautaire et sociale
  - .7 Voirie
  - .8 OMH
  - .9 Sécurité civile
  - .10 Sécurité incendie/policière
15. Correspondance au conseil
16. Dépôt des rapports internes
  - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de juin 2017
17. Varia
  - .1 *Internet dans les rangs*
18. Deuxième période de questions du public
19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbal - séance ordinaire du 12 juin 2017**

17-07-180

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

#### **3.1. Suivi du dernier conseil**

Il n'y a pas de suivi du dernier conseil à effectuer.

### **4. Première période de questions du public**

Un citoyen demande le déchiquetage des branches dans l'emprise publique sur chemin Grande-Ligne. Monsieur le directeur général Michel Morneau indique que la période d'exécution n'est pas totalement terminée et se prolonge jusqu'à la semaine prochaine.

Un citoyen demande si des nids-de-poule de la chaussée peuvent être colmatés sur le chemin Grande-Ligne, du coin chemin Grande-Ligne jusqu'au cul-de-sac. Madame la mairesse Francine Daigle mentionne qu'il sera possible de refaire la pose d'asphalte en été afin de régler cette situation.

Un citoyen demande si les élus ont l'intention de se représenter aux élections. Madame la mairesse Francine Daigle répond de manière globale pour l'ensemble des élus alors que le processus de réflexion n'est pas complété chez les membres du conseil.

## **ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **5. Règlement parapluie**

#### **5.1 Avis de motion**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement parapluie visant le financement d'immobilisation.

#### **5.1 Avis de motion**

#### **5.2 Projet de règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisations**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire le remplacement graduel de sa flotte de véhicules;

ATTENDU QUE dans son plan triennal 2017-2019, la municipalité prévoit de remplacer le camion-citerne incendie ainsi que le camion de voirie;

ATTENDU QU'UN emprunt est nécessaire afin de procéder à ces acquisitions selon les termes et conditions mentionnées au règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-181

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisation.

ADOPTÉ

#### **6. Autopompe-citerne neuve - autorisation d'appel d'offres**

ATTENDU l'adoption par le ministère de la Sécurité publique du Québec de la loi sur la sécurité incendie en juin 2000 ayant pour objectif d'augmenter les standards visant la lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE de cette loi a découlé la création des schémas de couverture de risques en sécurité incendie conformément aux orientations ministérielles en cette matière;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC Beauharnois-Salaberry a été adopté en janvier 2013 et est entré en vigueur en février 2013;

ATTENDU QU' avec l'attestation des schémas de couverture de risques par le ministère de la Sécurité publique, les engins de lutte contre les incendies doivent respecter les différentes normes applicables;

ATTENDU QU' en 2016 l'inspection annuelle du camion-citerne Western Star 1990 révèle que des réparations importantes et coûteuses devront être réalisées à court terme afin d'assurer la sécurité des pompiers, sa fonctionnalité lors d'incendie et respecter ainsi les normes applicables à ce type de camion;

ATTENDU QUE la caserne incendie actuelle ne respecte pas l'espace de dégagement entre les véhicules et contrevient ainsi au code national de prévention des incendies du Canada;

ATTENDU QUE le véhicule d'urgence ne respecte pas la loi sur le transport sécuritaire des pompiers, que les coûts d'adaptation inhérents sont coûteux, que le véhicule arrive à la fin de sa vie utile et que son remplacement constitue un investissement important ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a fait appel à un consultant professionnel afin d'analyser dans une vision globale tous les éléments reliés à ces problématiques et d'émettre des recommandations afin que le Conseil soit en mesure de prendre une décision éclairée en regard de la sécurité des pompiers et de la population et des coûts reliés.

ATTENDU QU' en tenant compte des recommandations et afin de remédier à ces problématiques le conseil de la municipalité désire acquérir une autopompe-citerne neuve en remplacement du camion-citerne actuel et du véhicule d'urgence actuel assurant ainsi la conformité de la caserne quant à l'espace de dégagement requis entre les véhicules et la sécurité des pompiers et de la population;

ATTENDU QUE cette démarche permet également d'assurer une plus grande sécurité des pompiers lors des interventions et est conforme aux pratiques de travail actualisées des intervenants dans les services incendies;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-182

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau a déposé sur Système électronique d'appel d'offres «SEAO» un appel d'offres afin d'acquérir une autopompe-citerne neuve.

ADOPTÉ

## **7. Règlement harmonisé – RMH**

### **7.1 avis de motion - règlement RMH-450, RMH-460, RMH-330**

#### **7.1.1 RMH-450**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-450 portant le numéro 286-11.

#### **6.1.2 RMH-460**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-460 portant le numéro 287-11.

#### **6.1.3 RMH-330**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement harmonisé RMH-330 portant le numéro 288-11.

### **6.2 Projet de règlement numéro 377-17 modifiant le règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450)**

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir, par règlement, les nuisances;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-183

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement 377-17 modifiant le règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450).

ADOPTÉ

**6.3 projet de règlement numéro 378-17 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre – (RMH 460)**

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir, par règlement, les nuisances;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative à la sécurité, la paix et l'ordre;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-184

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 378-17 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre – (RMH-460)

ADOPTÉ

**6.4 Projet de règlement numéro 379-17 modifiant le règlement numéro 288-11 portant sur le stationnement – (RMH-330)**

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir, par règlement, les nuisances;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative au stationnement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-185

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le Règlement numéro 379-17 modifiant le règlement numéro 288-11 portant sur le stationnement – (RMH-330).

ADOPTÉ

**8. Collecte des matières résiduelles – octroi**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier participe à une offre de services regroupée visant la fourniture de services pour la collecte des matières résiduelles organisée par la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de cette offre (2017-CTMRD) a eu lieu le 28 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public soit Robert Daoust et fils inc., montant de 163 091,59\$ taxes incluses, Les Services Ricova inc. montant de 610 190\$ taxes incluses et Les services Matrec inc., montant de 341 899.48\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-186

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer l'octroi du mandat de services de collecte des matières résiduelles domestiques au soumissionnaire le plus bas conforme soit Robert Daoust et fils inc., au montant de 163 091,59\$ taxes comprises pour les trois municipalités soit Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Urbain-Premier.

Que la portion attribuable à la municipalité de Saint-Urbain-Premier est de 23 096,34\$ sans les taxes applicables pour l'année 2018 et de 23 559,02\$ sans les taxes applicables pour l'année 2019.

Que le directeur général monsieur Michel Morneau urbaniste OUQ puisse signer un contrat avec le fournisseur.

ADOPTÉ

**9. Rapport financier mensuel – 31 mai 2017**

Le rapport financier mensuel du mois de mai 2017 du directeur général est déposé.

**10. Autorisation d'appel d'offres – asphaltage chemin Grande-Ligne / montée de la rivière des Fèves**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-04-103 rejetant l'ensemble des soumissions du projet d'asphaltage du chemin Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QU' un mandat de préparation de plans et devis a été octroyé à la firme Genexco par la résolution numéro 17-03-59 pour l'élargissement et le pavage de la montée de la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QU' un avenant a été octroyé à la firme Genexco par le conseil par la résolution numéro 17-06-163 afin d'intégrer les deux devis et les plans;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-187

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à l'appel d'offres pour l'asphaltage chemin Grande-Ligne / montée de la rivière des Fèves sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres «SEAO»

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **11. Adoption des dépenses –juin 2017**

17-07-188

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 12 juin 2017 au 10 juillet 2017 inclusivement, totalisant un montant de 67 986.78\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

#### **12. Achat(s) et services**

##### **12.1 Entretien des planchers – salle communautaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs en entretien de plancher institutionnel de la région;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre soit Les Services d'Entretien Valpro inc. et Lavage du Haut-Richelieu inc.

EN CONSÉQUENCE,

17-07-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat au plus bas soumissionnaire soit Les Services d'Entretien Valpro inc. au montant de 1 437.19 \$ plus les taxes, travaux d'entretien des planchers de la salle communautaire devant être effectués avant la rentrée scolaire.

ADOPTÉ

##### **12.2 Remplacement du cellulaire – directeur général**

CONSIDÉRANT l'offre en provenance du nouveau forfait corporatif de la FQM (NAG 111981205);

CONSIDÉRANT QUE le téléphone cellulaire sera sous peu soumis à une possibilité de remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

17-07-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accepter l'offre de SolutiaTélécom pour la fourniture d'un service de téléphonie mobile comprenant un forfait mensuel de rehaussement voix et données à 41,50\$ selon les conditions SAM de la FQM.

ADOPTÉ

## **DOSSIERS D'INFORMATION**

### **13. Démission – responsable de la bibliothèque municipale**

Le Conseil municipal reçoit la démission de madame Maria Vieira à titre de responsable de la bibliothèque Armand-Miller.

### **14. Rapport des représentants des comités**

#### **14.1 Culture**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

#### **14.2 Bibliothèque**

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

#### **14.3 Embellissement**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

#### **14.4 Environnement**

Madame la conseillère Joane Gibeau fait un rapport des activités.

#### **14.5 Loisirs**

Monsieur Michel Hamelin fait un rapport des activités pour cette période.

#### **14.6 Vie communautaire et sociale**

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

#### **14.7 Voirie**

Monsieur Michel Hamelin fait un rapport des activités pour cette période. Il est demandé un élagage des arbres au pont Boursier sur la montée de la rivière des Fèves dans le but de libérer les fils électriques. Des branches sont à élaguer sur le chemin de la rivière des Fèves Nord au coin du chemin de la rivière des Fèves sud. Il y a une perte de visibilité pour les conducteurs de véhicules routiers.

#### **14.8 OMH**

Monsieur le conseiller Mario Parent fait un rapport des activités.

#### **14.9 Sécurité civile**

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait un rapport des activités.



#### **14.10 Sécurité incendie/policière**

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait un rapport des activités.

#### **15. Correspondance au conseil**

La liste de la correspondance est déposée.

#### **16. Dépôt des rapports internes**

##### **16.1 Statistiques des permis et des certificats – mois de juin 2017**

Le rapport des statistiques des permis et des certificats du mois de juin 2017 est déposé aux élus.

#### **17. Varia**

##### **17.1 Internet dans les rangs**

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault demande s'il y a avancement de ce dossier. Monsieur le directeur général Michel Morneau indique que Targo communication n'a pas reçu la réponse à sa demande de subvention.

#### **18. Deuxième période de questions du public**

Un citoyen demande si le prix octroyé par l'organisation La Boucle pour la municipalité la plus accueillante est remis. Madame Francine Daigle indique que les cyclistes avaient jusqu'à aujourd'hui pour voter. Un citoyen demande si différentes estimations de coûts sont disponibles afin d'évaluer les dépenses potentielles en réparation au camion-citerne. Madame la mairesse Francine Daigle indique que les demandes d'accès à l'information se jugent au cas par cas par le responsable. Il faut déposer une demande officielle. D'ailleurs, un compte-rendu complet de la rencontre d'information est disponible sur le site internet municipal afin de renseigner au mieux notre population. Le reste des documents sont généralement des documents d'analyse à la prise de décision des élus.

#### **19. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h36.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, directeur général